

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2026**  
**COMMUNE DE GONDREVILLE**

La réunion a débuté le 3 mars 2026 à 19h00 sous la présidence du Maire, ARNOULD Raphaël.

**Membres présents :**

Monsieur ARNOULD Raphaël - Maire  
Monsieur CARON Jean-François  
Madame FRITSCH CHARTREUX Christine  
Monsieur HOBIN Marc  
Madame KUBACKA Maryline  
Madame LALANCE Corinne  
Madame MARIN Karine  
Madame PATOIS Isabelle  
Monsieur SCHNEE Jean-Philippe  
Monsieur SEIROLLE André  
Monsieur VELSCH Patrick

**Membres absents représentés :**

Madame BOURDON Anne Pouvoir donné à Mme KUBACKA Maryline  
Madame JOSSET Caroline Pouvoir donné à Mme FRITSCH CHARTREUX Christine  
Madame MOREL Bénédicte Pouvoir donné à Mme MARIN Karine

**Membres absents :**

Madame MAITRESSE Michèle  
Madame MELIN Elise  
Monsieur RICHARD Serge

Secrétaire de séance : Monsieur VELSCH Patrick

Le quorum (plus de la moitié des 17 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

20260303\_001 - Nomination du secrétaire de séance  
20260303\_002 - Compte-rendu des décisions  
20260303\_003 - Approbation du procès-verbal de la séance du 03 février 2026  
20260303\_004 - Délibération arrêtant le tableau récapitulatif des chemins ruraux de la commune  
20260303\_005 - Décision modificative n° 1 - Budget Primitif 2026  
20260303\_006 - Travaux sylvicoles 2026  
20260303\_007 - Convention de participation financière de la communauté de communes Terres Tuloises liée au service public de la gestion des déchets  
20260303\_008 - Aide financière - Concours national de la résistance et de la déportation de Meurthe et Moselle  
20260303\_009 - Convention de prêt d'une plaque signalétique du Pont de la Moselle  
20260303\_010 - Indemnité de maniement de fonds  
20260303\_011 - Avenant à la convention de partenariat Commune de Gondreville - Francas de Meurthe et Moselle  
20260303\_012 - Conventions portant mise à disposition d'un terrain et établissement de servitudes - ENEDIS  
20260303\_013 - Modification du tableau des effectifs  
- Questions diverses



### 20260303\_001 - Nomination du secrétaire de séance

Il appartient au conseil municipal de procéder à l'élection du secrétaire de séance.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité :

- **De nommer** M. Patrick VELSCH secrétaire de la séance du conseil municipal du 03 février 2026.

**12 voix pour**

**2 absents**

**Observations** : 19h08 : Arrivée de Madame Christine FRITSCH CHARTREUX.

### 20260303\_002 - Compte-rendu des décisions

Le Maire rend compte des décisions prises depuis le dernier conseil municipal.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**ATTESTE** à l'unanimité :

- **Avoir pris acte** des décisions susmentionnées.

**14 voix pour**

### 20260303\_003 - Approbation du procès-verbal de la séance du 03 février 2026

Il appartient au conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du 03/02/2026.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité :

- **D'approuver** le procès-verbal de la séance du 03 février 2026.

**14 voix pour**

### 20260303\_003 - Délibération arrêtant le tableau récapitulatif des chemins ruraux de la commune

Le conseil municipal a délibéré sur l'ouverture d'une enquête publique portant recensement des chemins ruraux de la commune. Un commissaire enquêteur a été nommé à cet effet, afin de procéder à ladite enquête publique. Il revient désormais au conseil municipal, au regard des conclusions du commissaire enquêteur, d'approuver le tableau récapitulatif des chemins ruraux de la commune.

**Observations** : Monsieur le Maire déclare qu'il revient au conseil de délibérer sur l'attribution d'une unique dénomination à l'ensemble des chemins ruraux formant un axe au droit de l'A31.

Le conseil municipal choisit à l'unanimité la dénomination : Chemin du Chevreuil.



### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité :

- **De prendre acte** des conclusions du commissaire enquêteur.
- **D'adopter** le tableau récapitulatif des chemins ruraux de la commune.
- **D'adopter** l'unique dénomination suivante s'agissant des chemins ruraux formant un axe au droit de l'A31 : Chemin du Chevreuil.
- **De prendre acte** que cette délibération clôture la procédure de recensement des chemins ruraux de la commune supervisée par l'adjoint en charge des questions urbanistiques.

**14 voix pour**

#### **20260303\_005 - Décision modificative n° 1 - Budget Primitif 2026**

Le Maire expose qu'il y a lieu d'apporter des ajustements sur le Budget de la Commune, en raison d'ajustement des dépenses d'investissement dues à une erreur informatique du logiciel Cosoluce (Reste à Réaliser). Ces ajustements ne remettent pas en cause l'équilibre budgétaire global de la commune.

Il convient ainsi d'ajuster les lignes budgétaires de dépenses de fonctionnement et d'investissement au regard des provisions ayant été effectuées lors du vote du BP 2026 en séance du conseil municipal le 03 février dernier (délibération n° 20260203\_007 vote du Budget primitif 2026).

### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité :

- **D'approuver** la Décision Budgétaire Modificative n°1 de l'exercice 2026.
- **De prendre acte** que :
  - Le chapitre 011 est diminué de 220 000 €
  - Le compte 023 est augmenté de 220 000 €
  - Le compte 021 est augmenté de 220 000 €
  - Le compte 2315 est augmenté de 220 000 €

- **De prendre acte** que l'équilibre budgétaire est respecté conformément aux dispositions du CGCT.

- **De prendre acte** que l'inscription des crédits ci-dessus, qui s'ajouteront en plus ou en moins aux crédits inscrits au budget primitif 2026.

**14 voix pour**

#### **20260303\_006 - Travaux sylvicoles 2026**

La gestion de la forêt communale de Gondreville est gérée en étroite collaboration avec l'office national des forêts (ONF).



Afin de garantir la pérennité de ce bien communal, l'ONF propose la réalisation de travaux sylvicoles pour l'année 2026.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité :

- **D'autoriser** les travaux sylvicoles 2026 tels qu'explicités supra, sur les parcelles 20.j et 25.j.

**14 voix pour**

**20260303\_007 - Convention de participation financière de la communauté de communes Terres Toulaises liée au service public de la gestion des déchets**

La communauté de communes Terres Toulaises a adopté le 18 décembre 2025 la poursuite de la mise en œuvre d'une convention de participation financière de la CC2T pour la mutualisation de la gestion liée au service public de gestion des déchets au sein de la commune.

Il appartient dès lors au conseil municipal d'approuver ladite convention.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**Décide** à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention de participation financière de la CC2T, telle qu'annexée à la présente délibération.

- **De prendre acte** que le montant de cette participation financière s'élève à 3 784 euros pour l'année 2025.

**14 voix pour**

**20260303\_008 - Aide financière - Concours national de la résistance et de la déportation de Meurthe et Moselle**

Le comité départemental d'organisation du concours national de la résistance et de la déportation de Meurthe et Moselle (C.N.R.D.) sollicite une aide de la commune afin de soutenir l'organisation dudit concours.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**Décide** à l'unanimité :

- **D'approuver** l'attribution d'un soutien financier au comité départemental d'organisation du concours national de la résistance et de la déportation de Meurthe et Moselle.

- **De fixer** le montant de cette aide à 150 euros.

**14 voix pour**



### **20260303\_009 - Convention de prêt d'une plaque signalétique du Pont de la Moselle**

Afin de préserver l'histoire du Pont de la Moselle, il est proposé de conclure une convention de prêt d'une ancienne plaque signalétique dudit pont, au profit de « l'Association Gondrevilloise Restauration des Édifices, du Patrimoine et de l'Environnement ».

#### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité :**

- **D'approuver** la passation d'une convention de prêt, de la plaque signalétique mentionnée supra, au profit de « l'Association Gondrevilloise pour la Restauration des Édifices, du Patrimoine et de l'Environnement ».

**14 voix pour**

### **20260303\_010 - Indemnité de manquement de fonds**

En raison de l'entrée en vigueur d'un arrêté ministériel du 21 janvier 2025 modifiant la liste des indemnités pouvant être cumulées avec le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), il convient de délibérer sur l'indemnité de manquement de fond pouvant être perçu par les régisseurs titulaires, notamment des régies de recettes.

#### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité :**

- **D'approuver** l'attribution d'une indemnité de manquement de fonds d'un montant de 110 euros, versé annuellement, en un unique versement, au profit du régisseur titulaire.

**14 voix pour**

### **20260303\_011 - Avenant à la convention de partenariat Commune de Gondreville - Francas de Meurthe et Moselle**

L'association départementale des Francas de Meurthe et Moselle soumet à l'approbation du conseil municipal une convention ayant pour objet la requalification du poste de direction des accueils avec missions de coordination, ainsi que l'évolution des dispositions financières s'y rapportant.

**Question :** Monsieur Marc HOBIN s'interroge sur l'objet de l'évolution des coûts financiers.

**Réponse :** Le Directeur Général des services explique que le coût supplémentaire est dû à une revalorisation du salaire de la directrice en raison de l'évolution de ses missions.

#### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**Décide à 12 voix pour et 2 abstentions :**

- **D'approuver** l'avenant à la convention de gestion des accueils de loisirs entre la commune de Gondreville et l'Association départementale des Francas de Meurthe et Moselle, en date du 1<sup>er</sup> février 2026.



- **De prendre acte** que les crédits liés au coût supplémentaire engendré par ledit avenant seront imputés au budget communal.

**12 voix pour**  
**2 abstentions**

**20260303\_012 - Conventions portant mise à disposition d'un terrain et établissement de servitudes - ENEDIS**

ENEDIS, en charge du développement et de l'augmentation du réseau de puissance électrique, sollicite de la Commune de Gondreville un accord pour occuper 15 m<sup>2</sup> d'un terrain situé Faubourg de la Grève, faisant partie de l'unité foncière cadastrée AE 0001 d'une superficie totale de 5 919 m<sup>2</sup>.

En outre, ENEDIS sollicite l'établissement d'une convention de servitudes pour les ouvrages souterrains situés sur les parcelles AM 0086, au lieu-dit « Aux Acquets d'eaux », AE 0001 et AE 0032 au Faubourg de la Grève aux fins d'y implanter deux canalisations souterraines et leurs accessoires dans une bande de 3 mètres de large sur une longueur totale d'environ 1490 mètres ainsi que les bornes de repérage si besoin.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**Décide** à l'unanimité. :

- **D'approuver** les projets de conventions.
- **De conditionner** ladite approbation à l'utilisation du RAL 6003 pour la couleur des façades des armoires.

**14 voix pour**

**20260303\_013 - Modification du tableau des effectifs**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier le tableau des effectifs, afin de créer un poste d'agent de maîtrise principal au 03 mars 2026, en vue de permettre le recrutement nécessaire au sein des services techniques de la commune.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité :

- **De créer**, à compter du 03 mars 2026, un poste d'agent de maîtrise principal au sein des services techniques de la commune.
- **De fermer**, à compter du 03 mars 2026, un poste d'agent de maîtrise au sein des services techniques de la commune.

**14 voix pour**

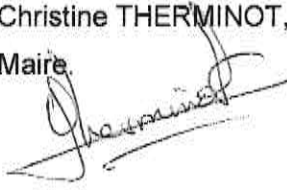


**Questions diverses**

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 19h50.

Christine THERMINOT,  
Maire.



Patrick VELSCH,  
Secrétaire.

